



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

COMMUNICATION N° 07/2026

Bilan de la législature 2021-2026



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

La législature 2021–2026 a été marquée par une activité soutenue de la Municipalité, avec 92 préavis et 43 communications écrites soumis au Conseil communal, couvrant aussi bien les finances, la mobilité, l'énergie et le climat, le patrimoine immobilier que l'organisation administrative. Ce bilan met en évidence des avancées réelles et structurantes, mais aussi des limites importantes, notamment dans la capacité à mener de front tous les chantiers ouverts et à traduire certaines intentions politiques en résultats visibles pour la population.

Le programme de législature 2021–2026 (Communication 09/2021) a joué un rôle de fil conducteur utile pour l'action municipale, même si, dans les faits, le cœur de l'activité s'est structuré autour des préavis et budgets plutôt que comme un déroulé linéaire des 16 mesures annoncées. Construit autour de quatre axes – gestion efficace de la commune, économie locale, vie sociale, climat et environnement – il a permis de fixer un cadre de référence politique dans lequel sont venus s'inscrire la plupart des grands dossiers : rénovation des réseaux, plan énergie et climat, plan directeur des routes, programme de rénovation des patrimoines immobilier financier et administratif, réorganisation de l'administration ou encore planifications territoriales. Dans le même temps, certains champs du programme – comme le renforcement direct de l'économie locale ou certains projets intergénérationnels – ont été relativisés en cours de route, soit parce que d'autres urgences (crise énergétique, besoins en infrastructures, entretien du patrimoine, charges financières) se sont imposées, soit parce que les instruments à disposition de la commune se sont révélés limités. On peut ainsi dire que la législature a respecté l'esprit du programme en consolidant les fondations administratives, financières et techniques nécessaires pour atteindre les objectifs affichés, tout en assumant de réorienter une partie des priorités au fil des événements et de la réalité des capacités communales.

Une action municipale dense et structurée

Dès le début de la législature, la Municipalité a posé les bases d'un pilotage structuré par les planifications et les programmes pluriannuels. Le plan des investissements a fait l'objet de communications régulières conformément à l'art. 18 du RCom, permettant au Conseil d'avoir une vision complète de la trajectoire financière et des priorités. Les rapports de gestion et les comptes annuels ont, eux, apporté une vision transversale de l'action menée, en lien avec les préavis financiers adoptés.

Parallèlement, la Municipalité a entretenu un flux constant de préavis d'investissement et d'entretien pour les réseaux (eau potable, eaux usées, eaux claires), les routes, les espaces publics et les bâtiments communaux. L'entretien et la sécurisation des infrastructures techniques ont été importants, avec de nombreux chantiers d'assainissement de conduites, d'amélioration des collecteurs, de travaux sur les rives et l'espace lacustre. Cet effort, peu spectaculaire politiquement mais essentiel à long terme, a mobilisé une part importante des ressources financières et de la capacité d'ingénierie de la commune. De même, le renforcement de la planification (plans

directeurs, plan énergie et climat, plan d'affectation, programmes immobiliers) a clarifié le cadre d'action, tout en ajoutant un niveau de complexité qui peut donner le sentiment que « tout est en étude » et que les réalisations concrètes prennent du temps à se matérialiser.

Finances communales

Entre 2021 et 2025, la situation financière de Bourg-en-Lavaux s'est améliorée, tout en restant marquée par une forte dépendance aux recettes fiscales extraordinaires et aux charges non maîtrisables. En 2021, le compte de fonctionnement présentait des recettes totales de 40.38 millions et des charges de 40.45 millions, avec des charges non maîtrisables (cantonales et intercommunales) de 17.80 millions. Parallèlement, la marge d'autofinancement n'atteignait qu'environ 1.42 millions pour des investissements nets de 6.40 millions (degré d'autofinancement d'environ 22%) et un endettement brut total d'environ 50 millions. L'endettement net par habitants se montait à environ CHF 2'606.-.

En 2025, les comptes se soldent par des recettes totales de 42.45 millions et des charges de 41.80 millions. Les recettes fiscales sont tirées par l'impôt des personnes physiques, la fortune et des recettes conjoncturelles élevées. Dans le même temps, les charges non maîtrisables continuent d'augmenter en valeur absolue (17.80 → 21.20 millions), mais la forte hausse des recettes permet d'améliorer le solde d'exploitation. La marge d'autofinancement atteint ainsi 2.92 millions en 2025, finançant environ 85% d'investissements nets ramenés à 3.1 millions, tandis que la dette brute consolidée (commune et associations) se porte à un peu plus de 59 millions fin 2025. Le montant de l'endettement net par habitant augmente pour s'établir à environ CHF 3'132.-. La Municipalité souligne toutefois que cette embellie repose en partie sur des éléments fiscaux extraordinaires et que, compte tenu du poids croissant des charges imposées, une gestion prudente et une veille attentive de l'évolution des recettes restent nécessaires à moyen terme.

Patrimoine bâti et grands projets

La législature a été marquée par la question du patrimoine immobilier communal, sous toutes ses formes : bâtiments scolaires, immeubles d'habitation, locaux affectés à des activités économiques ou associatives, édifices patrimoniaux à forte valeur d'image. Les communications successives sur le patrimoine immobilier et les nombreux préavis de rénovation (par exemple Temple 1, Carrousel, Auberge du Raisin, Tout un Monde, Maison de Watteville, divers immeubles au cœur des bourgs) montrent une volonté de ne plus gérer ces biens « au coup par coup », mais dans une logique de portefeuille.

Cette approche est cohérente et nécessaire, mais elle a aussi mis la Municipalité devant des choix difficiles entre préservation patrimoniale, performance énergétique, rendements locatifs et accessibilité financière des usages (logements, commerce, culture, etc.). La commune a progressé dans la connaissance de son patrimoine et dans l'identification des besoins, mais l'arbitrage entre valorisation économique et utilité sociale des bâtiments reste une source de débat. La législature se termine avec plusieurs chantiers ouverts ou à venir, dont la charge politique et financière sera portée par la prochaine Municipalité.

Les grands projets structurants – plateau de la gare de Cully, infrastructures scolaires, regroupement des collèges – ont, pour la plupart, avancé par étapes d'étude, de préavis d'intention et de crédits d'étude ou de faisabilité. Les collèges se retrouvent encore largement dans une phase préparatoire, ce qui était en partie attendu, compte tenu de leur complexité. Cela signifie toutefois que la législature aura été surtout celle de la mise en place des conditions-cadres et moins celle des réalisations visibles sur le terrain pour ce grand dossier. Les travaux d'aménagement de la place de la Gare Françoise Fonjallaz et du chemin de Courseboux, sont en cours de réalisation. Ces importants chantiers finalisent le nouveau quartier du plateau de la Gare de Cully, raccordé au réseau de chauffage à distance par eau du lac.

Territoire, environnement et mobilité

La planification territoriale de cette législature s'inscrit dans un processus engagé de longue date, marqué par l'évolution profonde du droit fédéral et cantonal de l'aménagement du territoire. Au fil des années, Bourg-en-Lavaux a dû composer avec des instruments devenus partiellement dépassés, avec la nécessité de mieux coordonner développement des bourgs, protection du paysage de Lavaux, maîtrise du dimensionnement des zones à bâtir et prise en compte croissante des enjeux de mobilité, d'énergie et de risques naturels. Dans ce contexte, l'adoption du Plan directeur communal et du Plan d'affectation communal représente l'aboutissement d'un important travail de mise à jour, de clarification et de mise en cohérence de la politique territoriale communale qui a été initié il y a plus de 15 ans.

Sur la transition énergétique et climatique, la législature a vu la mise en place d'un premier plan énergie et climat communal. Des préavis importants ont porté sur la rénovation énergétique de bâtiments, le développement de systèmes de chauffage à distance, l'optimisation des réseaux d'eau et d'assainissement, ainsi que la modernisation de l'éclairage public. Le règlement sur la protection du patrimoine arboré et les interventions sur les rives, les enrochements et les espaces verts s'inscrivent également dans une logique d'adaptation et de préservation de la biodiversité.

Ces éléments constituent des jalons solides, mais la mise en œuvre complète du plan énergétique s'inscrit sur plusieurs décennies et les moyens investis devront être conséquents vu l'ampleur du défi. La crise énergétique de 2022–2023 a montré que la commune sait informer et réagir, mais elle a aussi mis en évidence la dépendance aux cadres fédéral et cantonal, ainsi que les limites de l'action communale seule. La commune a posé les bonnes bases, le rythme de transformation (par exemple en matière d'intégration du solaire, de rénovation énergétique systématique ou de réduction de la consommation) devra être accéléré pour respecter les exigences légales.

En matière de mobilité, de nombreux préavis ont concerné des aménagements routiers, des interfaces de transport public, des assainissements de chaussées et des mesures de sécurité. Le plan directeur des routes et les plans de mobilité scolaire et seniors témoignent d'un effort réel pour structurer l'action autour de la sécurité, de la cohabitation des modes de transport et de la réduction des nuisances du trafic. Cependant, la topographie de la commune, la pression du trafic de transit et la forte fréquentation touristique limitent les effets visibles à court terme. Certaines attentes fortes –

apaisement plus net des traversées de localité, continuités cyclables de qualité, réduction du stationnement envahissant – sont toujours présentes.

Vie sociale, services à la population et économie locale

La vie sociale de Bourg-en-Lavaux reste riche, avec un tissu associatif dense, une offre culturelle et sportive diversifiée et de nombreuses manifestations. La Municipalité a poursuivi une politique de soutien par la mise à disposition et l'entretien de salles, d'infrastructures sportives et d'espaces publics, ainsi que par des aides financières ou logistiques ciblées. Les projets autour de la bibliothèque, des espaces de rencontre et des équipements scolaires contribuent à cette dynamique.

Quant à l'économie locale, la Municipalité a dû composer avec des marges de manœuvre étroites. Elle a cherché à accompagner les acteurs économiques, à rester attentive à l'utilisation des rez-de-chaussée dans les bourgs et à anticiper les effets des nouveaux quartiers sur les flux de clientèle. Mais sa capacité d'intervention reste très contrainte par le droit supérieur et par la nécessité de préserver l'équité de traitement entre acteurs. La disparition ou la fragilisation de certains commerces dans les bourgs a rappelé combien l'équilibre économique local est précaire et combien les instruments communaux sont limités pour peser directement sur ces dynamiques.

Enseignements pour la suite

Au terme de cette législature, la Municipalité laisse une commune mieux dotée en outils de planification, avec un patrimoine davantage connu, des infrastructures techniques en partie assainies et des projets structurants avancés à des stades d'étude ou de préavis. Elle transmet également une expérience approfondie de gestion de crises et de coordination de dossiers complexes, ainsi qu'une administration réorganisée.

Dans le même temps, plusieurs fragilités demeurent : une pression financière importante liée aux nombreux besoins d'investissement, une capacité d'exécution limitée par les ressources humaines disponibles, une économie locale sensible aux chocs, et des attentes citoyennes élevées en matière de rapidité, de transparence et de transition écologique. Le défi majeur pour la prochaine Municipalité sera de capitaliser sur ce travail préparatoire, de poursuivre les projets avec constance, et de trouver un équilibre crédible entre ambitions politiques, moyens financiers et capacité opérationnelle.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} juin 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti